Duplicata

GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE LIMOGES

18 PLACE WINSTON CHURCHILL (B.P.3130)
87031 LIMOGES CEDEX
TEL : 05.55.34.60.75
MINITEL : 3617 INFOGREFFE - www.infogreffe.fr

RECEPISSE DE DEPOT

SELARL BARRIERE CROUZET

10 boulevard PUYBLANC
BP 80163
19105 BRIVE LA GAILLARDE CEDEX

V/REF :
N/REF : 2008 B 263 / 2008-A-2343

Le Greffier du Tribunal de Commerce DE LIMOGES certifie qu'il a reçu le 28/08/2008,

Rapport du commissaire aux apports
- Par Mrs Stéphane BOBIER et Ludovic AUROUSSEAU

Concernant la société

L.S.H.
Société à responsabilité limitée
4 rue Joseph Et André Massie
87000 Limoges

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2008-A-2343 le 28/08/2008

R.C.S. LIMOGES 503 930 687 (2008 B 263)

Fait à LIMOGES le 28/08/2008,

Le Greffier

TRIBUNAL DE COMMERCE DE LA HTE-VIENNE - LIMOGES -

LE SCEAU CI-DESSUS DE COULEUR BLEUE SIGNIFIE QUE VOUS ÊTES EN PRÉSENCE D'UN ORIGINAL ÉMANANT DU GREFFE

PHILIPPE ROLLET

EXPERT COMPTABLE D.P.L.E
INSCRIT AU TABLEAU DE L'ORDRE DE LIMOGES
COMMISSAIRE AUX COMPTES
MEMBRE DE LA COMPAGNIE REGIONALE DE LIMOGES

APPORTS

PAR

Messieurs Stéphane BOBIER
Ludovic AUROUSSEAU

AU PROFIT DE LA

SARL L.S.H.

Philippe ROLLET
Expert Comptable
Commissaire aux Comptes
3, impasse Crozat - 19100 BRIVE
Tél. 05 55 17 54 30

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX APPORTS

Messieurs,

Vous envisagez l'augmentation du Capital de la SARL L.S.H. par des Apports en nature.

En conséquence et en application de l'Article L 223-33 du Code de Commerce, j'ai été désigné par une Ordonnance du Président du Tribunal de Commerce de Limoges en date du 15 Juillet 2008 en tant que Commissaire aux Apports, avec pour mission d'apprécier et d'évaluer les Apports et les avantages particuliers.

I – EXPOSE SUR L'OPERATION ENVISAGEE

- ***But de l'opération***

Messieurs Stéphane BOBIER et Ludovic AUROUSSEAU possèdent des actions dans la Société L.S. DEVELOPPEMENT, Société par Actions Simplifiée au Capital de 80 000 €, divisé en 800 actions de 100 € chacune, dont le Siège Social est situé 1 Cours Gay Lussac à LIMOGES (87000), immatriculée au R.C.S. de LIMOGES sous le numéro 481 305 852, à savoir :

- Monsieur Stéphane BOBIER 400 actions
- Monsieur Ludovic AUROUSSEAU 400 actions.
-

Il est envisagé d'augmenter le Capital de la SARL L.S.H., laquelle augmentation de Capital serait effectuée par Apport des Actions que ces deux personnes détiennent dans la Société L.S. DEVELOPPEMENT.

- ***Propriété et jouissance***

La Société sera propriétaire des dites Actions à compter de l'inscription modificative au Registre du Commerce et des Sociétés, mais elle en aura la jouissance à compter de l'Assemblée Générale de la SARL L.S.H. constatant l'augmentation de Capital.

II – DESCRIPTION ET EVALUATION DES APPORTS

Monsieur Stéphane BOBIER ferait apport de

400 actions de la Société L.S. DEVELOPPEMENT
évaluées à 500 € chacune, soit 200 000,00 €

Monsieur Ludovic AUROUSSEAU ferait apport de

400 actions de la Société L.S. DEVELOPPEMENT évaluées à 500 € chacune, soit	200 000,00 €
Soit un Total de	**400 000,00 €**

III – AVANTAGES PARTICULIERS

Aucun avantage particulier n'est à signaler.

IV – CONDITIONS SUSPENSIVES

En tant que de besoin :
- réitération de l'agrément tel que précisé dans les Statuts de la SARL L.S.H.;
- acceptation de l'opération par les organismes financiers.

V – VERIFICATIONS EFFECTUEES

J'ai effectué les diligences que j'ai estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes.

VI – CONCLUSION

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la valeur globale des apports décrits ci-dessus ressortant au Total à 400 000,00 € .

La valeur globale des Apports correspond à la valeur au nominal des actions à créer, soit 4 000 parts de 100,00 € chacune, aucune prime d'émission n'étant à constituer.

Brive,
Le 29 Juillet 2008

Philippe ROLLET.

Expert Comptable D.P.L.E
Commissaire aux comptes
Membre de la Compagnie
Régionale de Limoges